

ASSOCIATION POUR LES DROITS DES ACCIDENTÉS - L'ADA



DEMANDER UNE COPIE DE VOTRE DOSSIER D'INDEMNISATION SUR LE PORTAIL SAAQ

Accédez à votre dossier pour :
comprendre, corriger, contester et rétablir l'équilibre.

Avis important

Ce document est fourni **strictement à titre informatif** et ne constitue pas un avis juridique.

L'Association pour les droits des accidentés - L'ADA n'est pas un cabinet d'avocats et ses membres **ne sont pas membres** du Barreau du Québec.

NB: Ce modèle doit être adapté à chaque situation personnelle, et nous encourageons toute personne à consulter un avocat pour obtenir un avis juridique approprié.

On ne peut résoudre un casse-tête sans avoir toutes les pièces en main.

À quoi sert la procédure pour faire la demande de votre dossier intégral

Vous avez été victime d'un accident de la route et vous avez fait une réclamation, tout ce que vous acheminez à la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi que les appels téléphoniques entre vous et votre agent sont compilés dans votre dossier.

De plus, lorsque l'agent rend des décisions, celles-ci sont basées sur la preuve médicale que vous leur acheminez. Cette analyse se fait à partir de la preuve médicale reçue par l'agent accompagné par l'équipe conseil médicale. En conclusion, une décision d'acceptation ou de refus du lien sera faite.

La procédure:

1. Remplir le questionnaire [Accéder au formulaire en ligne](#)

Rendez-vous sur :

[Demander une copie de dossier d'indemnisation – SAAQ](#)

2. Remplir le questionnaire

- **Section 1**
 - Cochez la case « Dossier complet ».
 - Indiquez la date de votre accident.
- **Sections 2, 3 et 4**
 - Ne cochez rien.

3. Section "Précisions supplémentaires"

Indiquez le texte suivant :

Je vous prie de bien vouloir me transmettre l'intégralité des informations contenues dans mon dossier, sans omission ni restriction. Ainsi, je demande expressément que mon dossier me soit remis dans son intégralité, incluant notamment :

- L'ensemble des notes informatiques ;
- Les notes médicales intégrales ;
- Toutes les notes évolutives, indépendamment du motif référent ;
- L'intégralité des résumés inscrits au dossier, sans égard à la personne mandatée ou ayant eu accès à celui-ci ;
- Toutes les lettres et décisions rendues dans mon dossier ;
- Toute documentation interne, y compris les profils accidentés et toute autre annotation ou mention en lien avec mon dossier.

Je vous remercie de me confirmer la prise en charge de ma demande et reste disponible pour toute précision supplémentaire.

C'est à vous d'agir.

Faites votre demande, gardez des preuves, et n'hésitez pas à vous faire accompagner.

Besoin d'aide ? Des questions ?

Nous sommes là pour vous accompagner dans ce processus complexe et souvent déroutant.

VOS BLESSURES. VOTRE DOSSIER. VOTRE RESPONSABILITÉ.

Un dossier bien rempli aujourd'hui vous protège demain.



© Association pour les droits des accidentés – L'ADA. Tous droits réservés

Ce document est strictement réservé à l'usage personnel des membres de l'ADA. Seuls les membres dûment inscrits sont autorisés à utiliser, adapter ou reproduire son contenu, en tout ou en partie, dans le cadre de leur propre dossier personnel.

Toute reproduction, archivage, adaptation, traduction, diffusion ou utilisation à des fins autres que personnelles ou non conformes aux objectifs de l'ADA, sous quelque forme que ce soit (électronique, mécanique, audio, visuel ou autre), est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'ADA ou des auteurs.



Tél: (514) 742-3873

Courriel: association.droits.accidentés@gmail.com